

CHARTE SOCIALE NORD-PAS-DE-CALAIS DU 12 JUILLET 2001

DECISION COMPLEMENTAIRE N°4

OBJET

ACHAT D'UN LOGEMENT VIDE DE LA SOGINORPA

FONDEMENTS JURIDIQUES

Lettre de la SOGINORPA du 24 avril 1998.

CHAMP D'APPLICATION

Ayants droit du Nord-Pas-de-Calais.

REGLES APPLICABLES

La politique de vente, notamment l'inventaire des logements vendables et non vendables, est soumise par le propriétaire SOGINORPA à son actionnaire, l'EPINORPA, qui en décide par son conseil d'administration.

Une priorité est accordée aux ayants droit en cas de vente. Ses modalités d'application sont fixées par la lettre susmentionnée.